



Date de convocation :

Le 8 mars 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 37 (dont 20 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie
 CHAMMOUGON-ANNO

Délibération n°2023.03.02/408

**Composition du jury pour
 l'attribution du marché de
 conception-réalisation portant
 sur l'achèvement de travaux
 de réhabilitation du
 Centre des Arts et de la Culture**

**- Autorisation donnée au
 président de CAP Excellence**

Rapporteur

Mme Francesca FAITHUL

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
 le : 30 MARS 2023

- publication sur le site internet ou
 notification, le : 18 AVR. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2^{ème} séance
Séance du 17 mars 2023	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 17 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 37 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI* - M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAIS*- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddy GARGAR- M. Joseph LEE*-Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE*- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION*

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOH

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL
 M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON

Autres conseillers communautaires : M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU le Code de la commande publique applicable aux marchés lancés à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- VU les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.04/59 du conseil communautaire du 12 août 2020 portant composition et désignation des membres des commissions d'appel d'offres (CAO) et jurys de concours ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2022.0705/318 du conseil communautaire du 8 juillet 2022 portant validation du programme pour l'achèvement des travaux de réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'article R.2171-17 du Code de la commande publique qui stipule que « le jury est composé de personnes indépendantes des candidats. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à la procédure, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente »

Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de la liste de candidature ;

Considérant les suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

conception

Culture

réalisation

de

la

maîtrise

d'ouvrage

pour

l'attribution

du

«

Marché

de

réhabilitation

du

Centre

des

Arts

et

de

la

Communauté

d'Agglomération

CAP

Excellence

ou

son

représentant

et

les

cinq

(5)

membres

titulaires

et

les

cinq

(5)

membres

suppléants

de

la

Commission

d'Appel

d'Offres

(CAO)

et

jury

de

concours

unique

▪ **Les membres à voix délibérative :**

- Membres de droit au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage : le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ou son représentant et les cinq (5) membres titulaires et les cinq (5) membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et jury de concours unique

Membres titulaires de la CAO

1. M. Eric JALTON, (Président) ou son représentant, président du jury
2. M. Fabert MICHELY (Conseiller communautaire)
3. Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)
4. M. Georges DAUBIN (Conseiller communautaire)
5. M. Johanne DAHOMAS (Conseiller communautaire)
6. Mme Tania GALVANI (Autre membre du bureau)

Membres suppléants de la CAO

- M. Pierre Lucien THICOT (Autre membre du bureau)
- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE (Conseillère communautaire)
- M. Justin DESSOUT (Conseiller communautaire)
- M. Fred EUSTACHE (Conseiller communautaire)
- Mme Maddly GARGAR (Conseiller communautaire)

- Membres au titre des personnalités qualifiées :

1. Le représentant de l'ordre des architectes
2. Le représentant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
3. Un représentant désigné par la ville de Pointe-à-Pitre

Membres à voix consultative :

- La Direction des affaires culturelles de Guadeloupe
- Le représentant de la Région Guadeloupe
- Le représentant du Conseil départemental de la Guadeloupe
- Monsieur Didier OCHISTE en sa qualité de spécialiste de l'évènementiel
- Des représentants des acteurs culturels et artistiques désignés par le président dont :
 - Monsieur Frantz SUCCAB
 - Monsieur Georges BREDENT, conseiller municipal de la ville de Pointe-à-Pitre
 - Monsieur Jacques BANGOU, conseiller municipal de la ville de Pointe-à-Pitre
 - Monsieur Harry DURIMEL, maire de la ville de Pointe-à-Pitre
 - Monsieur Franck TINVAL, Directeur général adjoint de CAP Excellence en charge des Territoires et Solidarités
 - Monsieur Richard Viktor SAINSILY, chargé de Mission Marketing territorial à CAP Excellence

ARTICLE 2 – D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 2 – D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le président, le directeur général des services de CAP Excellence, le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des membres du jury ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance



Eric JALTON



Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à l'ensemble des membres du jury, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 AVR. 2023